

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **MISE À 2X2 VOIES DE LA RN2 ENTRE LAON ET AVESNES-SUR-HELPE - CONTOURNEMENT DE FROIDMONT-COHARTILLE** Concertation publique du 5 au 30 juin 2023

Laon, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le contournement de Froidmont-Cohartille par la RN2 fera l'objet d'une concertation publique du lundi 5 au vendredi 30 juin 2023 inclus. Le périmètre concerné est celui des communes de Barenton-sur-Serre, Dercy, Froidmont-Cohartille, Toulis-et-Attencourt et Voyenne, et de l'ensemble de la communauté de communes du Pays de la Serre.

Le projet de mise à 2 x 2 voies de la route nationale 2 (RN2) entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, porté par l'État et inscrit dans le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, a franchi une étape importante avec la concertation préalable qui s'est déroulée du 10 janvier au 25 mars 2022.

En s'appuyant sur le bilan de la concertation, le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, a confirmé dans sa décision du 8 novembre 2022 que la totalité de l'itinéraire entre Laon et Avesnes-sur-Helpe sera aménagé à 2x2 voies, avec le statut de voie express entre l'A26 au nord de Laon et le sud de Marle. L'ensemble des communes traversées par la RN2 bénéficieront de déviations. Les études s'attacheront à limiter les impacts environnementaux et les emprises foncières.

La concertation pour le contournement de Froidmont-Cohartille sera suivie par M. Régis Guyot, garant désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP), chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public sur le projet.

Elle a pour objectif :

- d'informer et d'échanger sur les fuseaux de passage exposés en 2022 en présentant les études et leur analyse comparative ;
- de recueillir les questions, avis, réactions et propositions pour éclairer la décision qui sera prise par l'État et ses partenaires sur le choix d'un fuseau et la suite des études.

Un dossier de concertation est mis à la disposition du public ainsi qu'une synthèse (ci-jointe) qui présente les fuseaux étudiés et les modalités de la concertation.

**Pôle départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

 [Préfet de l'Aisne](#)  [@Prefet02](#)

**Préfet de l'Aisne**

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet  
des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr).

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex

Le premier rendez-vous de la concertation est fixé au jeudi 8 juin 2023 pour un atelier ouvert à tous, à la Salle des Fêtes de Grandlup-et-Fay, à 18 h.

Le public peut en parallèle :

- s'informer sur le site internet [rn2.fr](http://rn2.fr), dans les mairies concernées, au siège de la communauté de communes et sur la page Facebook « Projet de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe » ;
- faire part de ses questions et avis par écrit sur [rn2.fr](http://rn2.fr), par courriel à [rn2@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn2@developpement-durable.gouv.fr) ou par courrier à la DREAL Hauts-de-France (Concertation RN2 contournement de Froidmont-Cohartille » - 56 rue Jules-Barni – 80040 Amiens Cedex 1) ;
- venir échanger sur le projet en rencontrant le maître d'ouvrage lors :
  - de la réunion sur la thématique agricole le jeudi 22 juin (à 14 h à la Salle des Fêtes de Crécy-sur-Serre),
  - des permanences à la mairie de Froidmont-Cohartille le mardi 13 juin de 13 h à 17 h, le mercredi 21 juin de 9 h à 13 h et le jeudi 29 juin de 13 h à 17 h.

#### Les communes qui composent la Communauté de communes du Pays de la Serre :

Agnicourt-et-Séchelles	Cuirieux	Nouvion-et-Catillon
Assis-sur-serre	Dercy	Nouvion-le-Comte
Autremencourt	Erlon	Pargny-lès-Bois
Barenton-Bugny	Froidmont-Cohartille	Pierrepont
Barenton-Cel	Grandlup-et-Fay	Pouilly-sur-Serre
Barenton-sur-Serre	La Neuville-Bosmont	Remies
Bois-lès-Pargny	Marcy-sous-Marle	Saint-Pierremont
Bosmont-sur-Serre	Marle	Sons-et-Ronchères
Chalandry	Mesbrecourt-Richecourt	Tavaux-et-Pontséricourt
Châtillon-lès-Sons	Monceau-le-Waast	Thiernu
Chéry-lès-Pouilly	Montigny-le-Franc	Toulis-et-Attencourt
Cilly	Montigny-sous-Marle	Verneuil-sur-Serre
Couvron-et-Aumencourt	Montigny-sur-Crécy	Vesles-et-Caumont
Crécy-sur-Serre	Mortiers	Voyenne